

## Procédures d'inscription administrative à l'Inspé de l'académie de Créteil

### Document destiné aux **étudiants NON fonctionnaires stagiaires**

### Rentrée 2023

<p><b>Vous êtes passé(e) par ecandidat et avez été accepté(e) dans l'une des formations de l'Inspé</b></p> <p><i>Confirmez cette décision sur Ecandidat</i></p>	<p><b>Vous êtes passé(e) par MonMaster et vous avez accepté(e) définitivement une proposition dans l'une des formations de l'Inspé :</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Cas 1</b></p> <p style="text-align: center;">Vous êtes passé par Ecandidat, et il est indiqué sur votre interface ecandidat « <b>Avis favorable, inscription en ligne</b> »</p> <p>Vous pouvez vous inscrire en ligne : Soit sur <a href="#">IA-PRIMO</a> à partir du 3 juillet ; Soit sur <a href="#">IA-REINS</a> à partir du 17 juillet</p> <p><u>Attention</u> : vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne si vous avez été étudiant à l'UPEC avant 2022/2023 ou si vous n'avez pas de n° INE. Auquel cas, suivez la procédure du cas 2.</p>	<p style="text-align: center; color: red;"><b>Vous n'étiez pas étudiants à l'UPEC en 2022-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous avez accepté définitivement une proposition d'admission entre <b>le 23 juin et le 17 juillet 2023 inclus</b>, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne <b>du 3 au 20 juillet 2023</b>.</li> <li>➤ Vous avez accepté définitivement une proposition d'admission entre <b>le 18 juillet et le 22 août 2023 inclus</b>, vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne <b>du 19 au 20 juillet et du 17 au 24 août 2023</b></li> <li>➤ Vous avez accepté définitivement une proposition d'admission à <b>partir du 23 août 2023</b> ; vous devez obligatoirement vous inscrire en ligne <b>du 24 août au 30 septembre 2023</b></li> </ul> <p><b>NB</b> : Si vous êtes inscrit au pôle emploi, ou en congé de formation, faites-vous connaître auprès du service de la scolarité à l'adresse suivante : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>Cas 2</b></p> <p style="text-align: center;">Il est indiqué sur votre interface ecandidat :</p> <p style="text-align: center;">« <b>Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription</b> »</p> <p style="text-align: center;"><i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC</i></p> <p>Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à <a href="mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr">inscriptions-inspe@u-pec.fr</a> pour obtenir le dossier d'inscription.</p>	<p style="text-align: center; color: red;"><b>Si vous êtes étudiant à l'UPEC en 2022-2023 :</b></p> <p>Vous trouverez les modalités de réinscription dans eCampus : <a href="https://ecampus.u-pec.fr/">https://ecampus.u-pec.fr/</a> , Vous pouvez vous réinscrire à partir du 17 juillet 2023.</p> <p>En cas de problème technique lié à l'inscription administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notre assistance téléphonique se tient à votre disposition à partir du 26 juin au 01 45 17 12 00 (prix d'un appel local)</li> <li>• ou vous pouvez créer un ticket : <a href="https://support-inscription.u-pec.fr">https://support-inscription.u-pec.fr</a></li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Cas 3</b></p> <p style="text-align: center;">Il est indiqué sur votre interface ecandidat :</p> <p style="text-align: center;">« <b>Type de décision favorable, veuillez-vous adresser au contact mentionné sur le dossier Ecandidat, pour les modalités d'inscription</b> »</p> <p style="text-align: center;"><i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</i></p> <p>Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en congé de formation ou en distanciel.</p> <p>Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a></p> <p>Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne.</p>	<p style="text-align: center; color: red;"><b>Si vous êtes étudiant à l'UPEC en 2022-2023 :</b></p> <p>Vous trouverez les modalités de réinscription dans eCampus : <a href="https://ecampus.u-pec.fr/">https://ecampus.u-pec.fr/</a> , Vous pouvez vous réinscrire à partir du 17 juillet 2023.</p> <p>En cas de problème technique lié à l'inscription administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notre assistance téléphonique se tient à votre disposition à partir du 26 juin au 01 45 17 12 00 (prix d'un appel local)</li> <li>• ou vous pouvez créer un ticket : <a href="https://support-inscription.u-pec.fr">https://support-inscription.u-pec.fr</a></li> </ul>
<p><b>Vous n'êtes pas passé(e) ni par ecandidat ni par Monmaster mais avez été autorisé(e) à vous inscrire</b></p> <p><b>dans l'une des formations de l'Inspé :</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Vous étiez étudiant(e) à l'Inspé en 2022/2023</b> Vous devez en principe suivre la même procédure que lors de votre première inscription à l'Inspé <u>sauf si vous relevez désormais d'une des catégories suivantes</u> : vous bénéficiez d'un dispositif de financement ou êtes inscrit(e) au pôle emploi. Dans ce cas, contactez le service de la scolarité : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a></li> <li>➤ <b>Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2022/2023</b> <i>Et vous n'avez pas de coût de formation à payer en dehors des droits universitaires et la CVEC</i> , Contactez le service de la scolarité de l'Inspé à <a href="mailto:inscriptions-inspe@u-pec.fr">inscriptions-inspe@u-pec.fr</a> pour obtenir le dossier d'inscription.</li> <li>➤ <b>Vous n'étiez pas étudiant(e) à l'Inspé en 2022/2023</b> <i>Et vous avez un coût de formation à payer en plus des droits universitaires</i> , Vous êtes concerné(e) si vous êtes inscrit(e) au pôle emploi, en congé de formation ou en distanciel. Faites-vous connaître auprès du service de la scolarité si vous n'avez pas encore été contacté(e) : <a href="mailto:fc-inspe@u-pec.fr">fc-inspe@u-pec.fr</a> Un lien vous sera envoyé pour réaliser votre inscription en ligne.</li> </ul>	
<p>Fermeture de l'université du 21 juillet au 16 août 2023</p> <p>Fermeture des inscriptions le 21 juillet et ouverture le 16 août 2023</p> <p>En cas de difficulté pour vous inscrire : 0149 56 37 37</p>	